

N. 2.

Lettre du Ministre des Travaux Publics.

Je certifie que le porteur est Monsieur A.-C.-Philippe-R. Landry ; que ce Monsieur est un député à la Chambre des Communes au Canada, dans laquelle il représente le district électoral de Montmagny. M. Landry est un homme honorable et respectable, et je lui donne ce certificat en cas que dans ses voyages il ait besoin de s'adresser à quelqu'un pour des renseignements ou de la protection.

En foi de quoi, j'ai signé en la cité de Québec, en la province de Québec, dans la Confédération du Canada, ce vingt-quatrième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-trois.

HECTOR L. LANGEVIN,
Ministre des Travaux Publics du Canada.

N. 3.

Lettre du Ministre de la Milice.

Ottawa, 28 juillet 1883.

J'ai le plaisir de certifier par les présentes que le porteur, M. Philippe Landry, de Québec, est l'un des députés de la Chambre des communes du Canada, où il représente le comté de Montmagny ; qu'il commande le 61^e bataillon des milices canadiennes ; qu'il appartient à l'une des familles les plus distinguées de la ville de Québec ; qu'il est un homme honorable, occupant une position sociale très élevée ; qu'il jouit de l'estime et de la confiance de ses concitoyens.

En foi de quoi j'ai signé

ADOLPHE-P. CARON,
Conseil de la Reine, l'un des membres du Conseil
privé de Sa Majesté pour la puissance du Ca-
nada et Ministre de la Milice et de la Défense.

Note. — Son Excellence le Gouverneur Général du Canada, le Marquis de Lorne, a bien voulu nous donner aussi des lettres testimoniales pour Leurs Eminences les Cardinaux

ADOLPHE-P. CARON
MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE